



DOCUMENT

# 2

## LIGNES DIRECTRICES DU FORUM DES JEUNES

### Partie I – But, Participants et Organisation

#### A. Introduction

Le Forum Africain des Jeunes du Scoutisme offre aux jeunes Scouts la chance d'exprimer leurs points de vue, de faire des recommandations concernant les sujets qui les intéressent, et de développer les compétences nécessaires pour améliorer leur capacité à prendre part aux processus de prise de décision.

Précédant la Conférence Africaine du Scoutisme, il offre également aux délégués du Forum des Jeunes l'opportunité d'écouter les points de vue des jeunes sur les questions qui les concernent.

#### B. But

Le Forum des Jeunes offre une plateforme aux jeunes pour exprimer leurs opinions, participer aux processus de prise de décision au sein du Scoutisme, et développer leurs compétences et leurs capacités de leadership, pour finalement façonner l'avenir du mouvement.

Le Forum Africain des Jeunes du Scoutisme prépare et propose des recommandations à la Conférence Africaine du Scoutisme qui sont délibérées et, si elles sont votées, font partie des résolutions de la Conférence.

En outre, le Forum Africain des Jeunes du Scoutisme offre l'opportunité aux délégués et aux observateurs de développer les compétences pratiques nécessaires pour leur permettre de participer plus efficacement aux processus de prise de décision et assumer des rôles de leadership à l'intérieur et à l'extérieur du Mouvement pour leur propre développement personnel.

## C. Objectifs du Forum

1. Fournir un environnement d'apprentissage par le biais de discussions sur des sujets d'intérêt et le partage d'expériences.
2. Améliorer les capacités de prise de décision des participants pour le Scoutisme et la société en général.
3. Développer l'amitié entre les participants et créer un réseau qui peut se poursuivre au-delà du Forum ; et
4. Apporter une contribution pertinente et faire des propositions et des recommandations qui seront présentées à la Conférence Africaine du Scoutisme.

## D. Le Forum Africain des Jeunes et la Conférence Africaine du Scoutisme

Le Forum Africain des Jeunes du Scoutisme a lieu tous les 3 ans en conjonction avec la Conférence Africaine du Scoutisme, en tant qu'événement connexe. Il est recommandé que les participants au Forum (délégués et observateurs) soient également désignés comme délégués ou observateurs à la Conférence Régionale du Scoutisme.

## E. Participants

### 1. Rôle des participants

#### a. Avant le Forum

- i. Consulter les leaders de leurs OSN respectives au sujet du Forum des jeunes et demander l'autorisation de participer.
- ii. Recueillir des informations dans le pays par le biais de forums nationaux et locaux des jeunes sur les sujets de discussion ;
- iii. Informer le comité de planification du Forum régional des jeunes (par l'intermédiaire de l'OSN) des sujets de discussion potentiels du Forum des jeunes.
- iv. Consulter les membres du Forum national des Jeunes et préparer leur participation active au Forum régional des jeunes.

#### b. Pendant le Forum :

- i. Représenter les points de vue de votre Forum national de des jeunes sur les sujets de discussion.
- ii. Contribuer de manière constructive aux discussions et participer activement aux différentes activités du Forum Jeunesse.
- iii. Entrer en contact et travailler en réseau avec les représentants des autres OSN sur les questions qui touchent les jeunes en Afrique.
- iv. Proposer, discuter et voter les recommandations du Forum.

#### c. Après le Forum :

- i. Diffuser les leçons apprises aux jeunes dans leurs OSN respectives.
- ii. Promouvoir l'idée des forums des jeunes dans leur pays et encourager la participation des jeunes à la prise de décision au niveau local.

### 2. Description et critères d'éligibilité

- a. Les participants au Forum régional des jeunes doivent être âgés de 18 à 26 ans au moment du Forum des jeunes.

- b. Chaque OSN peut désigner trois délégués (participants ayant le droit de s'exprimer et de voter) et trois observateurs (participants ayant le droit de s'exprimer mais pas de voter), soit un maximum de six participants par OSN.
- c. L'OSN hôte peut nommer des participants supplémentaires en tant qu'observateurs, mais pas plus de 10 pour cent du total des participants au Forum de la Jeunesse. Il peut s'agir de jeunes d'organisations partenaires, spécialement invités à participer au Forum des jeunes, en tant qu'observateurs.
- d. Le Comité de planification peut inviter un maximum de deux participants de chacune des autres régions de l'OMMS.
- e. Les OSN potentielles de la région Afrique peuvent également être invitées à envoyer un maximum de deux participants en tant qu'observateurs.

### 3. Sélection

- a. Les OSN sont responsables de la sélection et de la recommandation des participants à un forum régional des jeunes.
- b. Les OSN doivent inscrire leurs participants au Forum des jeunes sur le portail d'inscription en ligne prévu par le Bureau régional et avant la date limite indiquée dans la circulaire. Les OSN doivent s'assurer que le processus de sélection est démocratique et implique les jeunes.
- c. Les participants au Forum des jeunes doivent être issus d'un Forum national des jeunes ou d'une structure de jeunesse équivalente de l'OSN et/ou des jeunes qui sont membres du Conseil d'administration national.
- d. S'il n'y a pas de structure institutionnelle en place, le processus de sélection doit prendre en considération la capacité des participants à représenter les jeunes de leur OSN et à contribuer aux discussions du Forum.

### 4. Représentation

Lors de la sélection des participants, les OSN doivent s'efforcer de parvenir à une représentation équilibrée des régions, des sexes, des ethnies et des milieux sociaux de leur pays.

### 5. Préparation

- a. Les OSN sont responsables de fournir un soutien aux participants du Forum des Jeunes dans leur préparation pour l'événement.
- b. L'inscription en ligne doit être effectuée par l'OSN **au moins deux mois** avant le Forum des Jeunes du Scoutisme Africain.
- c. Des informations adéquates (par exemple : le thème, les objectifs, l'ordre du jour, les sujets de discussion) devraient être données aux participants **inscrits au moins deux mois à l'avance** pour permettre aux participants de se préparer en profondeur, de bien participer aux délibérations du Forum des Jeunes et donc de bien représenter leur OSN.

### 6. Après le Forum :

- a. Les OSN sont chargées de veiller à ce que les participants au Forum des jeunes soient en mesure de présenter un rapport post-événement du Forum aux organes responsables au sein de l'OSN.
- b. Le rapport post-événement doit inclure les recommandations du Forum des jeunes, entre autres.

## F. Structure administrative

### 1. Comité de planification

#### a. Composition :

Le comité de planification doit être composé d'au moins :

- i. Un membre du Comité Africain du Scoutisme.
- ii. Un directeur du forum (membre de l'association d'accueil).
- iii. Le président ou tout Jeune conseiller du Comité Africain du Scoutisme élu lors du Forum des Jeunes précédent.
- iv. Un membre du Centre de Soutien Afrique du Bureau Mondial du Scoutisme en charge de l'engagement des jeunes.

#### b. Fonctions :

Le comité de planification endosse les tâches suivantes :

- i. Développer et recommander au Comité Africain du Scoutisme pour approbation les thèmes, les objectifs et l'ordre du jour du Forum des Jeunes du Scoutisme Africain.
- ii. Partager le thème et l'ordre du jour du Forum des Jeunes deux mois avant l'événement pour permettre une préparation adéquate et une contribution significative de leurs jeunes.
- iii. Définir les méthodes de travail du Forum des Jeunes, en favorisant les discussions et le travail en groupe des participants.
- iv. S'assurer que la **circulaire** pour le Forum des Jeunes du Scoutisme Africain est envoyée aux OSN **au moins quatre mois avant le Forum des Jeunes** ; et
- v. Soutenir le Comité de pilotage, si nécessaire, dans l'organisation du Forum des Jeunes.

### 2. Le comité de pilotage

#### a. Composition

Le comité de pilotage comprend :

- i. Six Jeunes Conseillers après du Comité Africain du Scoutisme
- ii. Le président des Jeunes conseillers préside le comité de pilotage. En cas d'absence du Président, un autre membre approuvé par les Jeunes Conseillers peut présider le Comité de pilotage.
- iii. Un participant de l'OSN hôte, qui ne doit pas être candidat à l'élection des jeunes conseillers.
- iv. Un rapporteur général élu parmi les délégués du Forum du forum des jeunes.

#### b. Responsabilité

Le comité de pilotage a les tâches suivantes pendant le Forum :

- i. Piloter les travaux du Forum des Jeunes.
- ii. Guider la préparation et le vote des recommandations.
- iii. Assurer la liaison avec l'OSN hôte
- iv. Faciliter la préparation du rapport final du forum des jeunes.

### 3. Comité des recommandations

a. Le comité des recommandations comprend :

- i. Trois participants sélectionnés parmi les délégués du Forum de la jeunesse, sur la base de leur compétence à exercer la fonction, y compris la maîtrise de l'anglais. Les membres du comité directeur et les candidats jeunes conseillers ne sont pas éligibles au comité des recommandations.
- ii. Le vice-président des jeunes conseillers du précédent forum.
- b. Ce comité devra être approuvé par les délégués du Forum au début de celui-ci.
- c. Le comité des recommandations élit à la majorité simple un rapporteur général parmi ses membres.
- d. Le comité des recommandations se chargera des tâches suivantes :
  - i. Soutenir les délégués dans la rédaction des recommandations afin de s'assurer qu'elles sont conformes aux lignes directrices du Forum des Jeunes et à la constitution de la Région Africaine du Scoutisme.
  - ii. Encourager la discussion et le débat sur les recommandations tout au long du Forum des Jeunes.
  - iii. Informer les participants sur le but et la forme des projets de recommandations à transmettre à la Conférence Régionale du Scoutisme.
  - iv. Travailler avec les Jeunes Conseillers pour s'assurer que tous les projets de recommandations sont mis à la disposition des participants au Forum ;
  - v. Aligner les recommandations proposées avec les lignes directrices du Forum des Jeunes et la Constitution de la Région Africaine du Scoutisme en vue de leur adoption par le Forum des Jeunes ; et
  - vi. Préparer le rapport final du Forum des Jeunes.

#### 4. Fonctions de la présidence du Forum :

- a. Présider le Forum régional des jeunes de l'Afrique.
- b. Coordonner le rapport d'activités du Forum régional de la jeunesse et les recommandations des jeunes conseillers régionaux sortants, afin qu'ils soient examinés par le prochain Forum des jeunes. Ces rapports et recommandations doivent être soumis au Comité de planification six mois après le forum.
- c. Lire les recommandations du Forum des Jeunes lors de la Conférence Africaine du Scoutisme.

#### 5. Fonctions de la vice-présidence :

- a. Présider le Forum Régional des Jeunes en l'absence de la présidence.
- b. Présider le comité des recommandations du forum.

#### 6. Fonctions du rapporteur général :

- a. Prendre note des délibérations du Forum de la jeunesse.
- b. Préparer un rapport sommaire des délibérations du Forum des Jeunes pour présentation à la Conférence Africaine du Scoutisme ; et
- c. Rédiger un rapport final complet des débats du Forum des Jeunes, y compris ses recommandations, dans les deux semaines suivant la fin du Forum des Jeunes.

#### 7. Scrutateurs

- a. Le Comité de pilotage recommandera les scrutateurs à soutenir. Le Forum de la jeunesse soutiendra les scrutateurs.
- b. Les scrutateurs sont composés de trois personnes parmi les observateurs, qui ne doivent pas appartenir aux mêmes OSN que les candidats Conseillers Jeunesse.
- c. Les scrutateurs ont les fonctions suivantes

- i. Ils sont responsables du décompte et de la vérification des votes pendant le déroulement du Forum des jeunes.
- ii. Préserver la confidentialité de tous les résultats des élections.

## G. Recommandations, rapport et suivi

### 1. *Recommandations du Forum*

- a. Les recommandations du Forum doivent être approuvées par au moins une majorité simple des délégués. Une copie des recommandations sera soumise au Comité des Résolutions de la Conférence Africaine du Scoutisme à la fin du Forum des Jeunes. Au début de la Conférence Africaine du Scoutisme, le Président du Forum des Jeunes du Scoutisme Africain fournira un résumé des discussions du Forum et lira les recommandations devant la Conférence Africaine du Scoutisme dans leur intégralité. La Conférence examinera les recommandations et, le cas échéant, les adoptera en tant que Résolutions de Conférence.
- b. Le rapport écrit du Forum des Jeunes contiendra toutes les recommandations adoptées par les délégués. Il contient également un résumé des discussions et des événements les plus importants du Forum. Le rapporteur général est responsable de la rédaction du rapport. Le soutien pour la traduction, la mise en page et la publication est assuré par le Bureau Mondial du Scoutisme/Centre de Soutien Afrique.

### 2. *Suivi*

- a. Conformément à la Constitution de la Région Afrique du Scoutisme, le Président des Jeunes Conseillers est un membre votant du Comité Africain du Scoutisme. Par le biais d'un rapport semestriel, cela permet de faire entendre la voix et les aspirations des jeunes à la table des décisions et de relayer les décisions du Comité auprès des jeunes.
- b. Les jeunes conseillers ont la responsabilité de mobiliser les jeunes et de les informer des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations du forum.

## H. Règles de vote

1. La présence de la moitié des OSN en règle avec l'OMMS constitue le quorum du Forum des Jeunes.
2. Seuls les délégués officiels au Forum des Jeunes votent.
3. Chaque délégation est représentée par un maximum de trois délégués.
4. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix exprimées. Les abstentions ne sont pas prises en compte.
5. Chaque délégation dispose de trois voix au maximum.
6. Les OSN qui ne peuvent pas participer en personne peuvent donner procuration à une autre OSN en règle avec l'OMMS. La nomination du mandataire doit parvenir au Comité de Pilotage par écrit avant la session d'ouverture du Forum. Aucune OSN ne peut avoir plus d'une procuration, sauf avis contraire, le vote se fera par voie électronique.
7. Un système de secours manuel doit être mis en place en cas de défaillance du système électronique. Le cas échéant, le vote peut également se faire à main levée.
8. En cas d'égalité des voix, la motion est rejetée.
9. Les résultats des votes sont opposables pour les délégués du Forum des jeunes

## I. Responsabilités de l'Organisation Scoute Nationale d'accueil

L'hôte remplira toutes les fonctions décrites dans les lignes directrices sur la candidature et l'accueil de la Conférence Africaine du Scoutisme et du Forum des Jeunes et dans le protocole d'accord conclu avec le Bureau régional sur l'accueil de la Conférence Africaine du Scoutisme et du Forum des Jeunes.

En conséquence, l'hôte mettra en place un Comité d'accueil dirigé par le Directeur du Forum des Jeunes et composé de jeunes membres pour offrir un soutien logistique au Comité de planification du Forum des Jeunes.

## J. Responsabilités du Comité Africain du Scoutisme

Le Comité Africain du Scoutisme a la responsabilité finale de s'assurer que le Forum des Jeunes répond aux normes telles que décrites dans la stratégie d'événement de l'OMMS.

## K. Responsabilités du Centre de Soutien Afrique

Le Centre de Soutien Afrique a la responsabilité de soutenir les préparations et la réalisation du Forum des Jeunes conformément aux lignes directrices sur la candidature et l'accueil de la Conférence Africaine du Scoutisme et du Forum des Jeunes.

# Partie II – Les Jeunes conseillers de la Région Africaine

## A. Introduction

Le Forum des Jeunes élit six Jeunes Conseillers auprès du Comité Africain du Scoutisme. Ces derniers représentent les voix et les aspirations des jeunes au sein des instances décisionnelles et assurent la liaison entre le Comité et le Forum des Jeunes.

Conformément à l'article VI, 1b) de la Constitution de la Région Africaine du Scoutisme, le Président des Jeunes Conseillers est membre votant du Comité Africain du Scoutisme. Tous les Jeunes Conseillers font partie des différents cadres opérationnels régionaux, ce qui témoigne également de l'engagement de la Région en faveur de la participation des jeunes.

Les Jeunes Conseillers auprès du Comité Africain du Scoutisme sont élus pour un mandat non renouvelable de trois ans.

## B. Description et éligibilité

1. Un seul candidat par OSN en règle avec l'OMMS est éligible.
2. Les candidats doivent être membres de bonne foi de leur OSN respective et avoir entre 18 et 26 ans au moment de l'élection.
3. Les candidats doivent être présents pendant toute la durée du Forum des jeunes.
4. Les candidats et/ou leurs OSN d'origine sont responsables de leurs frais de déplacement pour se rendre au Forum des jeunes.
5. Les candidatures doivent parvenir au bureau régional **au moins deux mois avant** le Forum des jeunes.

6. Lors du vote, les délégués sont encouragés à prendre en compte divers facteurs tels que la compétence, le sexe, la zone géographique et l'aptitude des candidats afin de garantir une représentation équilibrée.
7. Les formulaires de candidature doivent être accompagnés d'une déclaration de conflit d'intérêts et d'un certificat « À l'abri de la maltraitance ».

### C. Procédure de l'élection des jeunes conseillers(ères)

1. Seuls les délégués ont le droit de vote lors du Forum des Jeunes.
2. Chaque candidat disposera de cinq minutes au maximum pour présenter sa motivation au Forum des Jeunes.
3. Il n'y aura qu'un seul tour de scrutin.
4. Chaque délégation dispose d'un maximum de dix-huit voix et peut en donner trois au maximum par candidat (six positions multipliées par trois voix).
5. Selon le système de représentation zonale, les candidats ayant recueilli le plus de voix dans chaque zone occuperont les cinq premiers postes. Le poste restant sera occupé par le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de voix suivant.
6. En cas d'égalité des voix pour le dernier poste, le candidat le plus jeune l'emporte.
7. Si toutes les zones ne sont pas représentées au Forum des Jeunes et qu'il est impossible de pourvoir les cinq postes, les postes restants seront pourvus par le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de voix suivant.
8. Tout poste vacant parmi les Jeunes Conseillers peut être pourvu pour la durée restante du mandat par le candidat arrivé deuxième lors de la dernière élection.
9. Un poste peut devenir vacant en cas d'indisponibilité de plus de trois mois, de démission volontaire, de suspension ou de décès.

### D. Élection des Président(e), Vice-Président(e) et Secrétaire des Jeunes Conseillers

1. Le (la) président(e), le (la) vice-président(e) et le (la) secrétaire des Jeunes Conseillers sont élus par et parmi eux, immédiatement après les élections, avec l'appui technique d'un exécutif du Centre de Soutien Afrique.
2. L'élection se déroule à bulletin secret, à l'issue de laquelle le candidat ayant obtenu le plus de voix est désigné pour occuper le poste concerné.
3. En cas d'égalité des voix, un second tour de scrutin secret est organisé après un débat entre pairs d'une durée maximale de 15 minutes.
4. En cas d'égalité définitive des voix après le second tour de scrutin, le candidat ayant obtenu le plus de voix lors de l'élection des Jeunes Conseillers en séance plénière remporte le vote pour le poste à pourvoir.

### E. Responsabilités des Jeunes Conseillers auprès du Comité Africain du Scoutisme

1. Fournir des conseils, un soutien et, le cas échéant, participer aux processus décisionnels avec pleine voix dans tous les domaines d'activité du CSA, y compris au sein de ses sous-structures et de son cadre opérationnel.
2. Contribuer à toutes les discussions, débats et travaux, et apporter aux réflexions et aux débats du CSA l'opinion, les points de vue et les propositions authentiques des jeunes.
3. Entretenir un dialogue actif avec les participants du Forum régional des Jeunes du Scoutisme et continuer à discuter des questions avec les jeunes de la Région pendant la durée de leur mandat.

4. Faire partie du Comité de planification du prochain Forum régional des Jeunes, conformément aux présentes lignes directrices.
5. Planifier le contenu principal du programme et de l'ordre du jour du prochain Forum régional des Jeunes et le présenter au CSA pour approbation.
6. Rendre compte au moins deux fois par an aux plateformes régionales africaines du Scoutisme pour les jeunes, en ligne et hors ligne.
7. Présenter un rapport final et une évaluation de leurs activités au cours du dernier triennat au CSA et au Forum africain des Jeunes du Scoutisme.